



GIORGIO FEDON & FIGLI S.p.A.

Siège social sis à Domegge di Cadore (BL)

Frazione Vallesella, Via dell'Occhiale n. 11

Siège opérationnel et administratif sis à Pieve D'Alpago, Via dell'Industria 5/9

Capital social 4.902.000,00 euros entièrement libéré

Numéro d'immatriculation au Registre des Entreprises de Belluno, d'identification fiscale et
de TVA : 00193820255

Complément de l'avis de convocation assemblée extraordinaire et ordinaire

Eu égard à l'assemblée extraordinaire et ordinaire des actionnaires de la Société Giorgio Fedon & Figli S.p.A. (la « **Société** »), déjà convoquée par avis publié en date du 14 novembre 2014 dans le BALO (l' « **Avis** ») au siège opérationnel et administratif de la société sis à Pieve d'Alpago (BL), Via dell'Industria n. 5/9, le 9 décembre 2014 à 10 h 00 sur première convocation et, si nécessaire, en date du 10 décembre 2014, dans ce même lieu et à la même heure, sur deuxième convocation,

Il est communiqué

que le conseil d'administration, en date du 21 novembre 2014, à la demande de l'actionnaire de la société Roberto Fedon, a délibéré de compléter la liste des matières que l'assemblée devra traiter, moyennant l'introduction dans l'ordre du jour du point ci-après indiqué lors de l'assemblée convoquée en réunion ordinaire :

« Proposition d'autorisation à l'achat et à la disposition d'actions propres au titre des articles 2357 et 2357-ter du Code civil et de l'article 132 du décret législatif n. 58/1998 et ratification des actes de disposition précédents ; délibérations y afférentes et qui devraient s'ensuivre ».

L'assemblée est par conséquent convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour

En réunion extraordinaire

- Modification des statuts de la société ; délibérations y afférentes et qui devraient s'ensuivre..

En réunion ordinaire

1. Demande d'admission des actions ordinaires de la société Giorgio Fedon & Figli S.p.A. à la négociation sur le système multilatéral de négociation AIM Italie / Marché alternatif du capital organisé et géré par la Borsa Italiana S.p.A. ; délibérations y afférentes et qui devraient s'ensuivre.
2. Proposition d'autorisation à l'achat et à la disposition d'actions propres au titre des articles 2357 et 2357-ter du Code civil et de l'article 132 du décret législatif n. 58/1998 et ratification des actes de disposition précédents ; délibérations y afférentes et qui devraient s'ensuivre.

Relativement au complément de l'avis de convocation, il est précisé que pour ce qui concerne les modalités et les termes relatifs aux « *Informations sur le capital social à la date de l'avis de convocation* », au « *Droit d'accès à l'assemblée* », à la « *Représentation à l'assemblée* », au « *Droit de poser des questions sur les matières inscrites à l'ordre du jour* », l'on renvoie à ce qui est indiqué dans l'avis. Eu égard au complément de l'ordre du jour et à la présentation des propositions de délibération sur la nouvelle matière susmentionnée inscrite à l'ordre du jour – de la part des associés qui, même conjointement, représentent au moins un quarantième du capital social – à compter de la date de publication de cet avis court un nouveau délai de dix jours qui arrivera à expiration le 2 décembre 2014.

Le public peut consulter le rapport rédigé par l'actionnaire de la Société Monsieur Roberto Fedon et les évaluations du Conseil d'Administration au siège social, sur le site internet de la société à l'adresse www.fedongroup.com ainsi que sur le portail 1Info Storage, à l'adresse www.1info.it.

Le Président

(dott. Callisto Fedon)

Pieve d'Alpago, 22 novembre 2014